



Les migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement

Juillet 2021

CONTEXTE

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations a lancé un nouveau volet visant à bâtir des synergies plus solides entre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (le Pacte mondial), les objectifs de l'Accord de Paris conclu sous les auspices de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

Le Forum politique de haut-niveau pour le développement durable est la principale plateforme des Nations Unies permettant de suivre et d'examiner le Programme 2030. Cette année, le Forum examine les objectifs de développement durable 1, 2, 3, 8, 10, 12, 13, 16 et 17 ainsi que les 43 examens nationaux volontaires que doivent mener les États Membres. Du 6 au 15 juillet, le Forum constitue un espace dans lequel les États peuvent explorer les synergies entre les divers cadres des Nations Unies relatifs à la migration dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement, et faire avancer le Programme 2030.

La présente note contient des éléments essentiels à l'attention des délégations qui assistent au Forum concernant la migration dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement. Ces éléments indiquent comment les cadres susmentionnés peuvent permettre aux États, au système des Nations Unies et aux parties prenantes de mettre en place des migrations sûres, ordonnées et

régulières et des communautés durables dans le cadre de politiques et plans de développement, même face aux changements climatiques¹.

Les États Membres sont invités à tenir compte des éléments et engagements ci-après lors de leurs interventions à l'occasion du débat ministériel, des sessions thématiques et des sessions consacrées aux examens nationaux volontaires du Forum politique de haut niveau de 2021.

¹ Ces éléments sont alignés sur les Recommandations concernant des démarches intégrées propres à prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques, mises au point par l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques sous les auspices de la CCNUCC. Consulter l'adresse <https://undocs.org/fr/FCCC/CP/2018/10/ADD.1>

ÉLÉMENTS ESSENTIELS

- Les événements et processus environnementaux, les incidences néfastes des changements climatiques et les catastrophes ne reconnaissent aucune frontière et influent profondément à l'échelle mondiale sur la manière dont les personnes migrent, à quel moment et vers où.
- Les types d'incidences et de migrations associées à ces incidences peuvent grandement varier. Les personnes peuvent partir en cas de processus larvés ou de catastrophes soudaines, d'incidences néfastes des changements climatiques, de dégradation de l'environnement et d'autres situations précaires. Les personnes migrent parfois pour renforcer leur résilience en anticipant la dégradation de l'environnement ou pour aider à reconstruire après des catastrophes.
- Les migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement résultent généralement d'une combinaison de ces facteurs. À l'heure actuelle, les chercheurs estiment que la plupart de ces mouvements ont lieu sur des distances courtes au sein des frontières nationales.
- Les incidences des changements environnementaux sur les migrations devraient augmenter à l'avenir à mesure que l'échelle et la portée des incidences climatiques néfastes touchent les sociétés du monde entier. Ces effets néfastes devraient en outre concerner les droits de l'homme et la santé, le bien-être et les moyens de subsistance des personnes. Des questions telles que la gouvernance des migrations et des autres types de mouvements de population et la complexité des facteurs économiques, sociaux, politiques et environnementaux devraient modifier les schémas migratoires dans le contexte des changements climatiques.
- Certaines personnes en situation de vulnérabilité exposées aux incidences environnementales manquent des ressources permettant de migrer pour s'en sortir. L'expérience de la pandémie de COVID-19 a montré comment les confinements et les fermetures de frontières pouvaient restreindre les mouvements des populations et les maintenir dans des situations précaires dans des zones urbaines denses. Les scénarios de changements environnementaux prévoient l'éventualité que des populations se trouvent « piégées » dans des zones à haut risque.
- Les chercheurs estiment que les enfants sont déjà affectés de manière disproportionnée par les variations climatiques comme par les migrations : 500 millions d'enfants dans le monde vivent dans des zones à haut risque d'inondation et 160 millions sont exposés à de graves risques de sécheresse.
- Si les pays se sont engagés à respecter, protéger et faire valoir les droits de l'homme de toutes les personnes, quel que soit leur statut migratoire, et à ne laisser personne de côté dans leurs efforts de développement durable, il est possible que les incidences des changements climatiques renforcent les inégalités. Il est donc d'autant plus important de s'aligner sur le Programme 2030 et les principes du Pacte mondial pour régir les migrations contemporaines.
- Il sera essentiel de financer des actions relatives au climat et à la migration afin de renforcer les capacités d'adaptation et la résilience des personnes et des communautés en situation de vulnérabilité.

- Le Pacte mondial et d’autres cadres des Nations Unies contiennent des recommandations techniques visant à faire face aux migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l’environnement. L’Agenda pour la protection des personnes déplacées, de l’Initiative Nansen, contient des outils supplémentaires permettant de mettre en place ces accords. Les législations internationales relatives aux droits de l’homme et les normes de travail internationales sous-tendent tous ces cadres.
- Sous les auspices de la CCNUCC, l’Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques a formulé des recommandations invitant les Parties à éviter et réduire les déplacements et à y faire face, notamment en envisageant de renforcer la législation, les politiques, les données, les connaissances et les mesures, y compris les systèmes d’alerte précoce et les financements fondés sur des prévisions en vue d’éviter et de réduire les déplacements liés aux changements climatiques.
- Les engagements et orientations des États Membres sont en place pour accélérer l’intégration des éventuelles incidences des changements climatiques au programme migratoire à tous les niveaux et inversement. Ces engagements et orientations prévoient notamment de veiller à ce qu’il soit tenu compte de la migration dans les plans d’adaptation nationaux et à ce que les politiques migratoires prennent en compte les incidences des changements climatiques.
- Le premier Forum d’examen des migrations internationales, qui doit se tenir au premier semestre de 2022, constitue une occasion à ne pas manquer d’esquisser la prochaine décennie de gouvernance migratoire en proposant des réponses aux scénarios actuels et futurs de migration dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l’environnement.
- Le Réseau des Nations Unies sur les migrations est prêt à aider les États Membres, en particulier les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement, parmi d’autres pays connaissant des contextes très vulnérables, à réagir aux migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l’environnement. Le Réseau peut apporter une assistance technique et une expertise et soutenir l’élaboration de programmes conjoints visant à intégrer aux cycles de planification nationale du développement les aspects relatifs à la mobilité lors des catastrophes, changements climatiques et dégradation de l’environnement.

ENGAGEMENTS

1. Intégrer les migrations et les migrants aux plans régionaux et nationaux pour le développement durable et les changements climatiques.

Concerne ce qui suit :

- **DÉBAT MINISTÉRIEL – Allocution du Président de l'Assemblée des Nations Unies pour le développement**, mardi 13 juillet 2021, 15 h - 15 h 15
 - **DÉBAT MINISTÉRIEL – Messages des régions**, mercredi 14 juillet 2021, 9 h - 10 h 30
 - **SESSION THÉMATIQUE – Les ODD en temps de crise : une reprise durable, inclusive et résiliente de la pandémie de COVID-19 comme occasion de réaliser les ODD**, mardi 6 juillet 2021, 10 h - 12 h
 - **SESSION THÉMATIQUE – Faire local**, jeudi 8 juillet 2021, 12 h 15 - 13 h 15
-
- Il est explicitement reconnu, dans le Programme 2030, qu'il est important d'intégrer la migration aux stratégies de développement.
 - Atteindre l'objectif fondamental des ODD de ne laisser personne de côté signifie qu'il faut veiller à inclure les migrants aux politiques et plans régionaux et nationaux pour le développement et les changements climatiques.
 - Intégrer les migrants aux plans régionaux et nationaux peut alimenter nos efforts concernant les changements climatiques (ODD 13) et la réduction des inégalités (ODD 10). Les migrants et les diasporas peuvent contribuer, par les rapatriements de fonds et leurs connaissances, à l'adaptation aux changements climatiques². L'intégration du volet migratoire à l'élaboration et à la mise en place de mesures d'adaptation peut réduire les inégalités et renforcer les capacités des migrants à contribuer à l'économie verte et à d'autres solutions durables.
 - Il faut adopter des approches holistiques pour réaliser le Programme 2030. Si actuellement la priorité porte plutôt sur la relève après les incidences de la pandémie, les États Membres, le système des Nations Unies et les parties prenantes examinent déjà comment appuyer la transition vers une économie verte, renforcer la résilience climatique, créer des emplois verts décents, appuyer des mesures efficaces en vue d'atteindre la neutralité carbone et comment ces projets interagissent avec nos futurs scénarios migratoires.
 - La création et l'extension de filières sûres, accessibles et régulières pour l'entrée et le séjour de migrants, fondées sur les droits de l'homme, les normes internationales du travail et des raisons humanitaires sont une voie essentielle en vue de garantir la protection et l'intégration durables des migrants en situation de vulnérabilité liée à des facteurs environnementaux.
 - Les autorités municipales et locales jouent un rôle central dans l'intégration durable des migrants et l'atténuation plus avant des effets de la pandémie de COVID-19. Elles peuvent être essentielles pour innover avec des solutions locales susceptibles d'être imitées et étendues à grande échelle. Il sera utile de laisser toute latitude aux autorités locales pour intégrer la migration aux stratégies de lutte locales et veiller à ce que les migrants y participent.
 - Il faut également renforcer, à l'échelle régionale, le dialogue sur les migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement, notamment entre les Processus consultatifs régionaux sur la migration, menés par les États, les forums régionaux pour le

² Veuillez consulter l'adresse <https://www.iom.int/sites/default/files/about-iom/gender/Atlas-of-Environmental-Migration.pdf>

développement durable, les infrastructures régionales du Réseau des Nations Unies sur les migrations, les communautés économiques régionales et les Commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies.

- Enfin, il est nécessaire d’adopter une approche associant l’ensemble de la société, fondée sur l’expertise, les connaissances et les perspectives uniques des principales parties prenantes, notamment les migrants, les diasporas, les communautés locales, la société civile, les universitaires, le secteur privé, les parlementaires, les syndicats, les institutions nationales de défense des droits de l’homme, les médias et les autres parties prenantes pertinentes en matière de gouvernance migratoire, conformément aux principes directeurs du Pacte mondial.
- Le nouveau volet du Réseau des Nations Unies sur les migrations, intitulé « Les migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l’environnement » et mené conjointement par l’OIT, l’OIM et la CCNUCC, peut soutenir ces efforts de cohérence politique des États à l’approche de la 26^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26), qui se tiendra en novembre 2021, et du Forum d’examen des migrations internationales de 2022. Plus précisément, ce volet facilitera le recensement des connaissances et lacunes existantes et permettra de mettre en place les plateformes nécessaires au dialogue entre les États, les régions, les autorités locales et les autres parties prenantes pertinentes afin de formuler des recommandations de politiques en prévision du Forum d’examen des migrations internationales. Surtout, les efforts du Réseau en faveur d’un renforcement de la planification et des mesures relatives aux incidences des changements climatiques et intégrant la migration, et inversement, peuvent appuyer la réalisation des ODD.

2. Faire face aux questions spécifiques aux déplacements et aux migrations, y compris celles susceptibles d’apparaître en cas de catastrophe soudaine ou larvée, d’incidences néfastes des changements climatiques et de dégradation de l’environnement.

Concerne ce qui suit : **SESSION THÉMATIQUE – Veiller à ne laisser personne de côté**, mardi 6 juillet 2021, 12 h - 13 h

- Il est important de veiller à ce que l’attention portée à l’environnement et à la migration soit considérée (*a priori*) comme portant sur la sécurité, la dignité, le développement et la prospérité, et pas principalement (*a posteriori*) sur l’exposition aux vulnérabilités et à la tragédie. Des migrations sûres, ordonnées et régulières sont essentielles à cet égard.
- Les pays sont invités à étendre les filières sûres et régulières afin d’augmenter les possibilités, pour les personnes, de voyager avant d’être déplacées, notamment en se fondant sur les droits de l’homme, les normes internationales du travail et des raisons humanitaires. Appuyer des dispositifs de migration pour le travail, fondés sur les normes internationales du travail et d’autres filières permettant aux familles de voyager ensemble, et aider les jeunes migrants à suivre légalement un enseignement et à trouver des possibilités de travail décent dans une autre région du pays ou à l’étranger peuvent permettre d’atténuer certaines situations de vulnérabilité.
- Les migrations et les migrants sont des acteurs essentiels du développement et du climat dans le cadre du processus de réduction des inégalités et de réalisation de l’ODD 10. À cet égard, il est vital de garantir que les migrants qui ont voyagé pour renforcer la résilience face aux incidences des changements climatiques puissent jouir de l’ensemble de leurs droits, ainsi que de conditions de

recrutement et de travail décentes, conformément à la cible 8.8 des ODD et à l'objectif 5 du Pacte mondial.

- Les migrations de jeunes travailleurs peuvent constituer un moyen de gérer avec souplesse les transitions du marché du travail vers des économies faiblement carbonées et résilientes face aux changements climatiques, si les droits de ces migrants sont protégés. Le dialogue social entre les gouvernements et les organisations de travailleurs et d'employeurs peuvent contribuer à garantir l'accès à un travail décent dans le secteur de la sobriété en carbone, appuyer la formation et l'acquisition de nouvelles compétences des jeunes migrants et faciliter une mobilité sûre.
- Des défis migratoires complexes peuvent fragiliser la réalisation des ODD et nécessiter des réactions urgentes, notamment en cas de déplacements prolongés liés à une catastrophe, qui peuvent, si rien n'est fait pour y faire face, exacerber des situations de marginalisation, les inégalités, les fragilités et les vulnérabilités et réduire la résilience des populations. Ces situations peuvent constituer un obstacle considérable à l'ensemble des piliers du développement durable, aussi bien pour les migrants que pour les communautés d'accueil.
- Les plans nationaux et les examens nationaux volontaires constituent pour les pays une excellente occasion de rendre compte de questions qui ne sont pas pleinement prises en compte par les ODD, mais n'en sont pas moins cruciales pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, comme les migrations et les déplacements dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement, et de se pencher sur ces questions.

3. Tirer parti des fonds pour la migration et le climat en vue de réaliser pleinement les ODD.

Concerne ce qui suit : **SESSION THÉMATIQUE – Investir dans les ODD**, lundi 12 juillet 2021, 9 h - 11 h 30

- Faire face aux migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement en réalisant les ODD, conformément au Pacte mondial, à l'Accord de Paris et au Cadre de Sendai implique aussi d'apporter un appui supplémentaire et responsable visant à réduire la pauvreté et à améliorer les situations de vulnérabilité.
- Le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration est un instrument central de l'application du Pacte mondial. Il finance actuellement un portefeuille varié de programmes conjoints dans le monde entier, dont l'un porte sur la migration et les changements climatiques en Afrique orientale. Ce programme facilite les filières de migration régulières dans la région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et réduit les risques de déplacement pour les populations contraintes de migrer dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement.
- Le Fonds dispose d'un fort potentiel d'extension de son appui et répond aux demandes déjà nombreuses des États Membres. Il faut fournir un effort concerté pour élargir la mobilisation de ses ressources afin de répondre aux scénarios de mobilité actuels et futurs dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement et pour remédier aux incidences néfastes des changements climatiques.
- Les pays peuvent demander une assistance technique concernant l'utilisation des fonds climatiques, comme le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ou le Fonds pour l'adaptation, en vue de répondre aux défis migratoires dans des contextes de catastrophes, de

changements climatiques et de dégradation de l'environnement dans le cadre des contributions aux ODD.

- Il est essentiel que tous les projets qui demandent l'appui des fonds pour la migration et le climat soient alignés sur les principes directeurs du Pacte mondial. Les projets devraient plus particulièrement intégrer la protection des droits de l'homme, être axés sur les personnes et tenir compte des enfants et des sexes spécificités afin de veiller à ne laisser personne de côté et à contribuer efficacement aux ODD.

À propos du volet thématique du Réseau des Nations Unies sur les migrations consacré aux migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement

Les éléments qui précèdent ont été élaborés par l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en qualité de chefs de file de la Priorité thématique n° 4 du Réseau des Nations Unies sur les migrations (le Réseau), intitulée « Les migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement », conjointement avec le Comité exécutif et le Secrétariat du Réseau.

L'objectif stratégique de la priorité thématique n° 4 du Réseau est de garantir que les discours sur le climat tiennent pleinement compte de la dimension relative à la migration et inversement, notamment que les résultats de la COP 26 et du Forum d'examen des migrations internationales contiennent des recommandations concrètes et applicables en la matière.

Le système des Nations Unies renforce son approche et son appui aux États concernant les migrations dans des contextes de catastrophes, de changements climatiques et de dégradation de l'environnement. Les piliers de travail dans le cadre de la nouvelle priorité thématique du Réseau sur cette question portent principalement sur le partage des connaissances, le dialogue et la communication conjointe.

DOCUMENTS À CONSULTER

[Accélérer l'action intégrée en faveur du développement durable : migration, environnement et changement climatique](#) – Dialogue international sur la migration, 25-27 mai 2021, Résumé des conclusions.

[Leveraging migration to recover better from COVID-19 and achieve the 2030 Agenda](#) – Document soumis par l'OIM au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021.

[Migration, Environment and Climate Change in the Sustainable Development Goals](#), Portail de l'OIM sur la migration environnementale, 2021.

[Étude analytique sur la promotion et la protection des droits des personnes âgées dans le contexte des changements climatiques](#), HCDH, 2021.

[Futures at Risk: Protecting the Rights of Children on the Move in a Changing Climate](#), UNICEF Royaume-Uni, 2021.

[Climate Change, Environmental Migration and the COVID-19 Pandemic](#), Portail de l'OIM sur la migration environnementale, 2020.

[Key Messages on human rights, climate change and migration](#), HCDH, 2020.

[Recommandations du rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, concernant des démarches intégrées propres à prévenir](#)

[et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face](#), Équipe spéciale de la CCNUCC chargée de la question des déplacements de population, 2018.

[Study on the slow-onset effects of climate change and the human rights protection of cross-border migrants](#), HCDH et Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (Conseil des droits de l'homme, A/HRC/37/CRP.4), 2018.

[Labour Mobility in Pacific Island Countries](#), OIT, 2019.

[La migration et le Programme 2030 – Un guide à l'usage des praticiens](#), OIM, 2018.

[Changement climatique, déplacements et migration de main d'œuvre](#), OIT, 2018.

[Migration in the 2030 Agenda](#), OIM, 2017.

[Suivi et examen de la Migration dans les objectifs de développement durable](#) – Dialogue international sur la migration, 28 février-1^{er} mars et 11 et 12 octobre 2016.

[Programme conjoint concernant les conducteurs et facilitant des migrations sûres, ordonnées et régulières dans des contextes de catastrophes et de changements climatiques dans la région de l'IGAD](#), financé par le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration.